



**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq, le responsable de l'entreprise BBTP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressé par voie électronique à :

✓ [contact@b-btp.fr](mailto:contact@b-btp.fr)

et également à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Trilport
- Services techniques de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (pour transmission aux entreprises de DSP)
- Gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq
- Transdev

Fait à Armentières-en-Brie, le 23 octobre 2020.

Le Maire de la Commune,  
Vincent CARRÉ

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte;  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication